



## La Municipalité au Conseil Général de Trey

### Préavis Municipal Acquisition de deux parcelles de forêt

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

#### Préambule

Le canton de Fribourg doit terminer la mise à jour et la modernisation de son cadastre. Dans le cadre de cette procédure, le service des forêts a contacté l'ensemble des propriétaires forestiers du périmètre concerné. Au niveau de la propriété forestière privée, le Service des forêts et de la nature fribourgeois constate que le morcellement est excessif et que cela nuit à une mise en valeur du patrimoine forestier. De plus quelques petits propriétaires ne sont plus intéressés par l'exploitation de leurs parcelles forestières.

#### Intention

La proposition qui nous a été soumise par le garde-forestier du Ier Arrondissement du Canton de Fribourg nous permet d'acquérir deux parcelles adjacentes à notre propriété (parcelle n° 503 de la commune de Torny, secteur de Middes), au sud-est de Golette. Nous vous proposons donc d'acheter les parcelles n° 554 et 555 (toujours sur la commune de Torny) qui font à elles deux 4'572 m<sup>2</sup> pour une valeur de CHF 6'135.—. Ce montant a été calculé sur la base de taxation à la surface; il tient compte du sol, de l'état des peuplements, de la naturalité, des difficultés d'exploitations, etc.

Le prix au mètre carré de cette acquisition nous reviendrait donc à environ CHF 1.35/m<sup>2</sup>, tout inclus, y compris l'implantation de nouvelles bornes qui pourraient manquer à certains endroits. Il n'y a pas lieu de prévoir des frais de notariat puisque cette vente s'effectue dans le cadre de la modernisation du cadastre forestier. En revanche, à la suite de cette acquisition, la cotisation annuelle due au Groupe forestier de la Broye-Vully sera augmentée d'environ CHF 300.—.

#### Conclusion

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir voter la résolution suivante :

- vu** le préavis de la Municipalité du 13 mai 2019,
- ouï** rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- décide :**
- article 1 : de donner l'autorisation à la Municipalité d'acquérir les parcelles n° 554 et 555 de la commune de Torny, secteur de Middes, pour un montant de CHF 6'135.—;
  - article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par les fonds disponibles en trésorerie;
  - article 3 : d'amortir cet investissement de CHF 6'135.— dans l'exercice comptable de 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 13 mai 2019

Annexe : un plan de situation

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  
J.-M. Crausaz



La Secrétaire :  
Odile Angéloz

# Groupement volontaire Torny 2017 - 18

## Légende

- Gardé
- Cédé
- Repris

1:5'000



Source: Office fédéral de topographie  
SFF 4e /RG/juin 2018

